



1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°988) DE MISE A  
DISPOSITION DES SALLES AUDITORIUM JEAN-  
PIERRE-MIQUEL, AILEY, BERLIOZ, LOUDIÈRES  
ET DOLLY, A L'ASSOCIATION « DALCROZE  
FRANCE », A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-24-475  
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Dalcroze France » représentée par Madame Anne-Gabrielle CHATOUX, en qualité de Présidente, et domiciliée, 10 rue Yvonne, 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE, d'organiser des ateliers, dans les salles Jean-Pierre-Miquel, Ailey, Berlioz, Loudières et Dolly, le dimanche 26 janvier 2025 de 09h30 à 19h00 pour les salles Loudières, Berlioz, Dolly et Auditorium ; le dimanche 16 mars de 09h00 à 17h30 pour les salles Loudières, Ailey et Dolly ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Dalcroze France » représentée par Madame Anne-Gabrielle CHATOUX, en qualité de Présidente, et domiciliée, 10 rue Yvonne, 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE, une convention de location de salles pour un montant de 600 € TTC (six-cent euros), l'utilisateur réglera aussi 22,03€ TTC (vingt-deux euros et trois centimes) afin d'organiser des ateliers, dans les salles Jean-Pierre-Miquel, Ailey, Berlioz, Loudières et Dolly, le dimanche 26 janvier 2025 de 09h30 à 19h00 pour les salles Loudières, Berlioz, Dolly et Auditorium ; le dimanche 16 mars de 09h00 à 17h30 pour les salles Loudières, Ailey et Dolly ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20241223-lmc1H12487H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024  
Date de Publication : 23/12/2024